

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

DÉCISION DU BUREAU N°25_030_B

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2025
À 10 H 30 AU TEMPLE SUR LOT

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	20	20

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Gérard RÉGNIER		
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD		
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEE	X	P
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN	X	P
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES		
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE – SERVICE ÉTUDES ET REGLEMENTATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,

VU la délibération n°25_005_C du Comité Syndical d'EAU47 déterminant les compétences déléguées au Bureau, et en particulier en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines ;

Considérant les besoins du service Études et Règlementation pour la prise en charge de diverses études règlementaires : schéma directeur eau potable, étude de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), prospective liée au changement climatique ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de technicien à temps complet afin d'assurer ces missions ;

Considérant la candidature d'un agent titulaire, actuellement Technicien Principal 2^{ème} classe,

**Après en avoir délibéré,
le Bureau Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet chargé d'assurer le suivi des études mentionnées ci-dessus,

PRÉCISE que l'emploi est ouvert sur la filière technique, au cadre d'emploi des Techniciens, grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE la Présidente à procéder aux démarches en vue de la mutation et à la nomination de l'agent,

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA